



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cuirs et peaux

Question écrite n° 40311

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur le devenir de la fabrication de la chaussure dans notre pays. En effet, ce secteur connaît une crise sans précédent, qui se traduit par la fermeture de nombreuses entreprises dans plusieurs départements, notamment dans l'ouest de la France. Cette situation a de graves conséquences sociales, ce qui suscite une interrogation sur le devenir de ce secteur, qui réclame une aide des pouvoirs publics. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

L'industrie française de la chaussure traverse actuellement une crise grave qui entraîne des suppressions d'emplois, des dépôts de bilan voire des liquidations sur tout le territoire national et particulièrement dans l'ouest de la France. Le nombre de salariés de ce secteur (15 000 personnes environ aujourd'hui) a diminué de 35 % entre 1996 et 2002. Le nombre de sociétés (170 aujourd'hui) a chuté de plus d'un tiers en dix ans. Avec une production annuelle de près de 75 millions de paires de chaussures, la position de la France s'est progressivement érodée au plan international. Elle occupe désormais le quatrième rang en Europe, derrière l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Les principaux bassins d'emplois de cette industrie (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Rhône-Alpes et Alsace-Lorraine) sont touchés, et en particulier le Choletais (38 % du chiffre d'affaires et 39 % des effectifs de la branche). Les régions Aquitaine et Poitou-Charentes (20 % du chiffre d'affaires total et 13 % des effectifs), spécialisées notamment dans l'article chaussant (pantoufles, chaussures d'intérieur), connaissent actuellement de graves difficultés. L'industrie française est très affectée par la concurrence des pays asiatiques, qui assurent les trois quarts de la production mondiale, la Chine restant l'incontestable leader au plan international, assurant la moitié de la production mondiale. Le différentiel des coûts de production impose que les pays européens améliorent la qualité et la créativité dans ce secteur afin de se différencier des produits asiatiques. Pour affronter cette concurrence, certains industriels français de la chaussure ont choisi des stratégies qui leur ont permis de se développer et de résister à la concurrence internationale en maîtrisant la distribution, en se positionnant sur des niches et en s'ouvrant à l'exportation. D'autres sociétés pratiquent une politique d'achat de licences, moins coûteuse que des investissements, afin de développer la notoriété d'une marque auprès du public. Les pouvoirs publics accompagnent cette évolution en encourageant le développement de l'innovation et de la création de ce secteur. Le Centre technique du cuir est un point d'appui important et apprécié des entreprises du secteur pour leurs projets de recherche appliquée et l'adaptation de leur outil industriel. Une plate-forme d'enseignement de recherche et de création a été mise en place afin de développer les savoir-faire dans ces métiers (stylisme, conception assistée par ordinateur, opérateurs de production). Ces efforts en matière d'innovation sont déterminants pour l'avenir afin d'offrir des produits compétitifs. Ils peuvent viser à faire progresser les entreprises dans des domaines comme le sur-mesure, le développement de l'EDI (échange de données informatisées) entre les industriels et détaillants, ou comme le confort qui, à travers différentes dimensions (respirabilité, ergonomie, hygiène,...) devient un élément prépondérant dans la qualité du produit et le choix du consommateur. L'autre vecteur d'aide à la création demeure le crédit d'impôt recherche (CIR) appliqué aux frais de collection qui permet d'obtenir une réduction

d'impôt sur la base de dépenses de recherche-développement. Le soutien des industries de la filière cuir à l'exportation, via le financement d'opérations collectives pour promouvoir l'image de la mode française, concourt aussi au développement de ces industries en leur permettant d'augmenter leurs ventes à l'international. Au niveau régional, des actions tendent à conforter et soutenir ce secteur et à faciliter les reconversions industrielles et le reclassement des salariés. Ainsi, dans le Choletais, les instances régionales soutiennent les industries de la mode dans le cadre d'actions individuelles ou collectives : aides au conseil, aides à l'exportation, soutien à l'immatériel. La cellule de reclassement du Choletais a été reconduite jusqu'à la fin de l'année 2004. La chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Cholet a créé un « pôle enfant mode » pour soutenir une dynamique autour de tous les secteurs touchant à l'enfant ; la « chaussure » y participe. De plus, dans le cadre du réseau d'innovation des industries du textile et de l'habillement, un pôle de compétitivité concernant le « vêtement intelligent » se crée, qui pourrait être étendu à la filière cuir. Des industriels représentant le secteur de la chaussure y sont déjà associés. En Aquitaine, une démarche cohérente en matière d'anticipation des mutations industrielles et sociales est menée. La réflexion engagée sur la reconversion du personnel s'exerce dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Par ailleurs, la mission d'orientation stratégique des industries des biens d'équipement de la personne mise en place au ministère délégué à l'industrie associe l'ensemble des partenaires sociaux, représentants des salariés et des chefs d'entreprises, dont deux appartenant à la filière cuir, et quelques experts qualifiés. Elle a pour mission de concevoir, d'ici à l'automne 2004, un programme de mesures opérationnelles visant à accompagner l'adaptation et le développement des entreprises et de leurs salariés. Les pouvoirs publics se mobilisent ainsi afin que des solutions adaptées à la situation de la filière de la chaussure puissent être concrètement appliquées.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40311

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3948

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5566